



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1446
SÉANCE DU 27 JUIN 2022

**Approbation des comptes de la saison 2019-2020 de la Fondation
d'art dramatique de Genève (PR-1446)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'article 6, alinéa 2 du statut de la Fondation d'art dramatique de Genève;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 54 oui et 6 abstentions

Article unique. – Le compte-rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2019-2020 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 sont approuvés.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Alain de Kalbermatten

La Présidente:

Uzma Khamis Vannini